



PARTIRA, PARTIRA PAS ?

Le PDG de Radio France a été condamné pour favoritisme le 15 janvier dernier à 12 mois de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende.

Cette condamnation concerne la commande par Mathieu Gallet, alors qu'il était PDG de l'INA entre 2010 et 2014, pour 400 000 euros de prestations à des sociétés de conseil sans avoir respecté les règles des marchés publics.

Cette lourde condamnation pose le problème du comportement exemplaire d'un dirigeant de société publique.

Cette question n'a pas manqué d'être posée par la Ministre de la Culture qui demande à l'intéressé « d'en tirer les conséquences, ainsi qu'au CSA légalement compétent ».

Au-delà de cette déclaration émanant d'un ministère qui a déclaré la guerre à l'audiovisuel public, ses missions et ses salarié-es, c'est bien à ces derniers et aux usagers du service public qu'une réponse doit être apportée.

Aujourd'hui c'est tout Radio France qui est fragilisé par la condamnation de son PDG et le maintien à son poste n'empêchera pas les mauvais plans de la tutelle contre l'audiovisuel public, bien au contraire. Mathieu Gallet n'a en effet jamais fait la preuve qu'il était un rempart pour défendre les salarié-es, les derniers évènements démontrent en effet qu'il précède les exigences gouvernementales. Et c'est déjà la mise à l'étude des projets de fusion Radio/TV, de fusion des rédactions, etc... Pour rappel, depuis trois ans nous sommes confrontés à une baisse de la production radio, des suppressions de postes sauvages, une baisse drastique des CDD, la casse des FIP en région, la remise en cause de la proximité des locales, la dégradation des conditions de travail, des arrêts maladie en cascade... et une perte de sens de l'attachement des salarié-es à leur travail pour la radio, la création musicale et culturelle et la production multimédia.

En dépit de cette situation alarmante, grâce au travail, à l'engagement et à l'esprit d'innovation des salarié-es, nos radios publiques continuent de fidéliser et d'attirer encore plus d'auditeurs.

C'est l'intérêt des auditeurs, du public et des salarié-es qui doit être respecté et non l'intérêt de tel ministre ou PDG.

Le 22 Janvier 2018